

Communiqué de presse pour le rapport:

**« Avis scientifique sur l'amendement de la loi européenne sur le climat –
Fixer des objectifs climatiques pour renforcer les priorités stratégiques de l'UE »**

Poursuivre l'action climatique est essentiel à la sécurité et à la compétitivité de l'Union européenne

Le Conseil consultatif scientifique européen sur le changement climatique appelle l'Union européenne à maintenir un haut niveau d'ambition climatique dans le cadre de l'amendement de la loi européenne sur le climat en vue d'y inscrire un objectif pour 2040. Dans un rapport publié aujourd'hui, le Conseil recommande une réduction nette domestique des émissions de gaz à effet de serre de 90 à 95 % d'ici 2040, afin de servir les intérêts à long terme de l'Europe et d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050.

L'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre a déjà entraîné un réchauffement global de 1,3 à 1,4 °C, alimentant des événements climatiques extrêmes et menaçant de basculement irréversible les équilibres de la planète. Alors que l'UE s'apprête à fixer son objectif climatique pour 2040, le Conseil consultatif exhorte les décideurs à fonder leurs choix sur les connaissances scientifiques et à poursuivre sans relâche les efforts engagés. Dans un contexte de tensions géopolitiques et économiques croissantes, seule une action climatique constante peut permettre de conduire les transformations structurelles indispensables pour garantir, à long terme, la prospérité, la sécurité et la résilience de l'Europe.

Le rapport « *Avis scientifique sur l'amendement de la loi européenne sur le climat – Fixer des objectifs climatiques pour renforcer les priorités stratégiques de l'UE* » actualise la recommandation formulée par le Conseil en 2023 à la lumière de l'évolution du contexte, marqué par des crises multiples et interconnectées, ainsi que des priorités stratégiques définies pour le cycle politique européen 2024–2029. Il réaffirme qu'un objectif de réduction nette domestique des émissions compris entre 90 et 95 % d'ici 2040, par rapport aux niveaux de 1990, reste scientifiquement robuste et cohérent avec les priorités stratégiques plus larges de l'UE. Il offre une trajectoire crédible pour atteindre l'objectif juridiquement contraignant de neutralité climatique d'ici 2050.

Le professeur Ottmar Edenhofer, président du Conseil consultatif, déclare : « *Le changement climatique n'est pas une crise isolée – il aggrave toutes les autres. En réexaminant notre recommandation de 2023, nous concluons qu'un objectif de réduction de 90 à 95 % d'ici 2040 est scientifiquement solide et permet de maintenir l'UE sur une trajectoire crédible vers la neutralité climatique. Relever ce défi de front est pleinement compatible avec les autres priorités urgentes de l'Europe, notamment en matière de sécurité et de compétitivité.* »

Un objectif domestique de 90–95 % à l'horizon 2040 est à la fois faisable et conforme aux intérêts stratégiques de l'UE

Le Conseil recommande un objectif de réduction nette des émissions de 90 à 95 % d'ici 2040, à atteindre grâce à des actions menées sur le territoire de l'Union. Ce niveau d'ambition est faisable et renforce l'équité de la contribution européenne à l'effort climatique mondial. Les

progrès récents dans la baisse des émissions de gaz à effet de serre – notamment grâce au déploiement rapide de l'éolien et du solaire – montrent que l'UE se trouve globalement sur une trajectoire compatible avec l'objectif proposé. Mais les progrès inégaux entre secteurs et entre États membres nécessitent un engagement politique renouvelé.

Un objectif 2040 clair et crédible fournirait la visibilité nécessaire pour guider les politiques au-delà de 2030. Il permettrait de soutenir le déploiement des technologies propres, comme l'électrification, de réduire les importations de combustibles fossiles, renforçant ainsi la sécurité énergétique, et de stimuler l'innovation et l'investissement dans toute l'économie européenne. Le Conseil déconseille de recourir à des crédits carbone internationaux pour atteindre cet objectif, car cela risquerait de détourner certains financements au détriment d'investissements sur le territoire européen, et de compromettre l'intégrité environnementale, c'est-à-dire la fiabilité et l'efficacité réelle des réductions d'émissions.

La professeure Jette Bredahl Jacobsen, vice-présidente du Conseil, souligne : « *Un objectif domestique de 90 à 95 % pour 2040 est à la fois atteignable et dans l'intérêt stratégique de l'Europe. Nous devons réduire notre dépendance aux énergies fossiles, et les technologies nécessaires sont largement disponibles. Retarder l'action ou miser sur les crédits internationaux ferait perdre de précieuses opportunités de moderniser l'économie européenne, de créer des emplois de qualité et de renforcer notre leadership dans les technologies propres.* »

Des politiques d'adaptation plus fortes sont nécessaires pour renforcer la résilience climatique en Europe

Parallèlement à la réduction des émissions, le Conseil appelle à renforcer le cadre européen d'adaptation au changement climatique afin de protéger les citoyens face aux risques climatiques croissants et de préserver les infrastructures, les économies et les conditions de vie.

En tant que continent se réchauffant le plus rapidement, l'Europe subit déjà des impacts climatiques sévères. L'élévation des températures menace la santé publique et provoque des pertes humaines et économiques évitables à travers le continent. Pourtant, la politique d'adaptation de l'UE reste lacunaire, sans objectifs mesurables ni fondement juridique solide. Le rapport appelle l'Union à aligner sa législation sur les efforts mondiaux d'adaptation et à se préparer aux jalons clés attendus lors de la COP30 plus tard cette année.

La professeure Laura Diaz Anadon, vice-présidente du Conseil, déclare : « *Les risques liés au changement climatique s'intensifient, et l'écart se creuse entre les besoins réels et les politiques en place. L'UE doit clarifier sa vision de la résilience climatique, s'appuyer sur une gouvernance renforcée et définir des objectifs mesurables. Sans cadre d'adaptation plus solide, l'Europe risque d'être dépassée par l'évolution rapide des impacts du changement climatique.* »

À propos du Conseil consultatif scientifique européen sur le changement climatique

Le Conseil consultatif scientifique européen sur le changement climatique est un organisme indépendant institué par la loi européenne sur le climat. Il fournit à l'UE des connaissances, une expertise et des avis scientifiques sur les questions liées au changement climatique. Le Conseil évalue les politiques climatiques et identifie les mesures et opportunités nécessaires pour atteindre avec succès les objectifs climatiques de l'Union. [Plus d'informations sont disponibles ici.](#)

Contact presse : Rasmus Sangild / rasmus.sangild@esabcc.europa.eu